

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 4 JUIN

Daniel Lampart, premier secrétaire de l'USS et économiste en chef

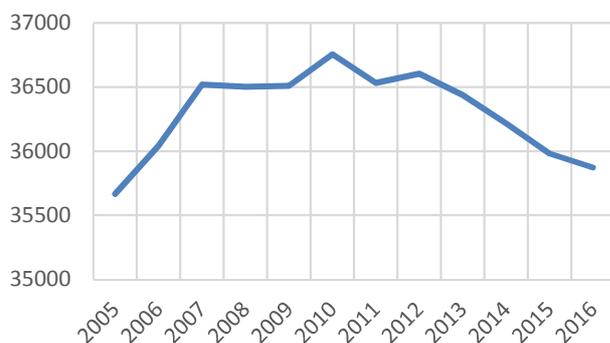
Evolution des rentes du 2^e pilier – considérations économiques

Diminution des retraites du 2^e pilier – le but visé en matière de prestations est mis en cause

Depuis plusieurs années, les rentes moyennes des caisses de pension baissent en dépit de l'augmentation des salaires et de la croissance de l'économie suisse. Ce phénomène saute aux yeux surtout en ce qui concerne les hommes, pour qui le déclin est clairement identifiable malgré les salaires en hausse. Quant aux femmes, si leurs rentes stagnent, c'est uniquement parce qu'au motif de leur participation croissante au marché du travail pour des raisons sociales, leurs salaires assurés ont augmenté plus fortement que ceux des hommes.

Rentes moyennes du 2^e pilier chez les hommes

(en francs par an)



Source : OFS, calculs USS

Le moteur principal de cette tendance à la baisse est la diminution des taux d'intérêts. En effet, les avoirs de prévoyance des personnes actives sont moins bien rémunérés alors que ces cinq dernières années par exemple, les caisses de pension ont réalisé un rendement moyen de 5 pour cent. Conséquence, en bout de carrière professionnelle, les intérêts plus faibles ont pour corollaire un capital vieillesse inférieur. De plus, la conversion des capitaux de vieillesse en rentes s'effectue à un taux (de conversion) plus bas. Tandis qu'en l'an 2000, un capital de 100 000 francs produisait une rente annuelle de 7200 francs, ce ne sont plus aujourd'hui qu'environ 5870 francs.¹

¹ Selon des enquêtes réalisées par Swisscanto auprès de caisses de pension

Le principe ancré dans la Constitution fédérale, selon lequel la prévoyance professionnelle conjuguée à l'AVS doit permettre « à l'assuré de maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur » est toujours davantage remis en question. Car pour une personne seule, la rente maximale de l'AVS et de la prévoyance professionnelle obligatoire LPP se monte d'ores et déjà à seulement 4230 francs/mois environ – pour un gain assuré maximal de 7050 francs.

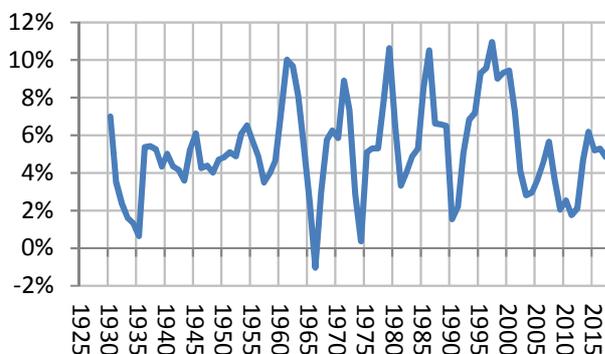
Données empiriques insuffisantes pour la pression exercée sur les paramètres de performance de la prévoyance professionnelle obligatoire LPP

La baisse des taux a aussi entraîné une pression politique sur les paramètres de performance de la LPP – taux d'intérêt minimal et taux de conversion minimal. Certains milieux proposent même de les abaisser à un niveau qui permette à toutes les institutions de prévoyance de l'atteindre dans de brefs délais. Cela va à l'encontre non seulement du but visé par la Constitution en matière de prestations, mais aussi de la logique des prescriptions minimales en tant que « benchmark » ou référence : le taux d'intérêt minimal et le taux de conversion minimal doivent être assez élevés pour que les avoirs versés dans la LPP ainsi que les rendements qui en résultent profitent aux assuré(e)s, et non qu'ils soient captés par des tiers (compagnies d'assurance vie, courtiers et autres).

La base empirique de la discussion relative à ces paramètres de performance – en particulier le taux de conversion minimal – est insuffisante. La politique monétaire hors du commun qui a été menée a entraîné les taux d'intérêts dans des tréfonds historiques. Pourtant, du fait de l'horizon de placement à long terme dont disposent les caisses de pension, ce motif ne suffit pas à justifier une baisse durable du taux de conversion minimal. Seuls des rendements structurellement bas légitimeraient une telle démarche – aussi parce que la réforme de la LPP n'entrerait en vigueur que durant la prochaine décennie. Or, une telle évolution n'est pas démontrée à ce jour.

Aujourd'hui, une caisse de pension ordinaire place env. un tiers de ses actifs dans des actions, un tiers dans des obligations, et investit le reste dans l'immobilier et d'autres placements. Depuis 1925, un portefeuille constitué de 25 pour cent d'actions et 75 pour cent d'obligations fournissait un rendement d'env. 5,2 pour cent en moyenne annuelle. Ces 21 dernières années, période qui correspond à l'espérance de vie moyenne d'une personne de 65 ans, ce rendement avoisinait les 4,7 pour cent. Et cela bien que le monde ait traversé une grave crise financière.

Rendement d'un portefeuille avec une proportion d'actions de 25 pour cent (rendements sur 5 ans, annualisés)



Dès 1990 : Pictet LPP 2005/25; avant : « La performance des actions et obligations en Suisse »

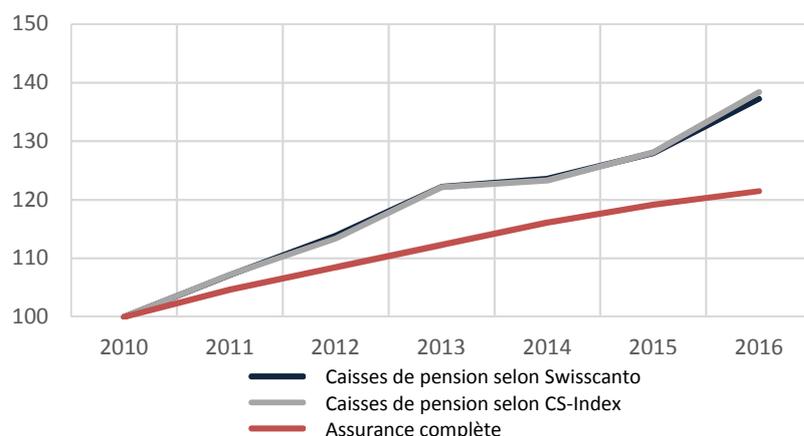
La théorie économique veut que les rendements de placements à faible risque demeurent à long terme aussi hauts que la croissance du PIB, plus une majoration pour le renoncement à la liquidité consenti par les investisseurs. Concrètement : Il est probable que l'économie suisse affiche une croissance (nominale)

255.2 DL/jh

à long terme d'env. 2,5 à 3 pour cent par an. A cela s'ajoute une majoration de 1 point de pourcentage pour le renoncement à la liquidité. Soit 4 pour cent en tout, qui peuvent être augmentés par des placements en monnaies étrangères ou des placements plus risqués (immobilier, obligations de sociétés, actions et autres).² Les « assurances complètes » proposées par les compagnies d'assurance-vie sont une exception. Car leurs placements sont majoritairement à taux fixe, et les rendements attendus sont plus faibles. En conséquence, les « assurances complètes » ne sont pas assez performantes pour la part obligatoire LPP.

Rendement cumulé : caisses de pension contre assurance complète³

(2010=100)



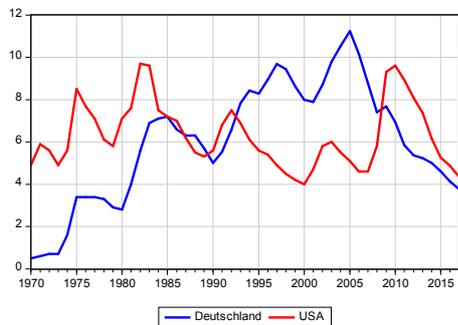
Un renchérissement croissant est un facteur déterminant pour un revirement des taux. Dans des puissances économiques telles que les Etats-Unis et l'Allemagne, le chômage est à un niveau historiquement bas, ce qui laisse présager des hausses salariales plus généreuses. Les capacités de production sont mieux exploitées – notamment dans la zone euro –, ce qui accroît la marge de manœuvre des entreprises en matière de fixation des prix. Une telle phase de transition vers une „normalisation“ au sortir de la crise financière entraînera des pertes de change temporaires sur les placements à taux fixe existants. Toutefois, pour compenser ces pertes, les caisses de pension devraient avoir constitué des réserves.

² • Dans ses scénarios à long terme, l'administration fédérale des finances présume un rendement de 3 pour cent pour une obligation à 10 ans émise par la Confédération, étant entendu que dans les dernières perspectives de 2012, il était encore question de 3,5 pour cent. Dans une étude menée pour le fonds de désaffectation des installations nucléaires, les professeurs Seiler Zimmermann/Zimmermann (2013) concluent qu'avec un portefeuille constitué de 40 pour cent d'actions et 40 pour cent d'obligations, on peut escompter des rendements réels de 2,5 à 3 pour cent. Ce qui correspond à un rendement nominal attendu de 4 à 4,5 pour cent. Dans le cadre des travaux réalisés pour Prévoyance vieillesse 2020, l'Office fédéral des assurances sociales a commandé une expertise à BAKBasel (2013). Dans ses scénarios principaux, cet institut de recherche prévoit un renchérissement de 1,5 à 2 pour cent. Les obligations fédérales sur 10 ans sont rémunérées à un taux d'intérêt de 3 à 3,5 pour cent. Les actions atteignent un rendement d'env. 6 pour cent.

³ La représentation choisie part de 2010 car les assureurs-vie ont modifié leur stratégie de placements dans l'assurance complète après 2008/9 (moindre part d'actions). Cf. le site Pensionskassenvergleich.ch

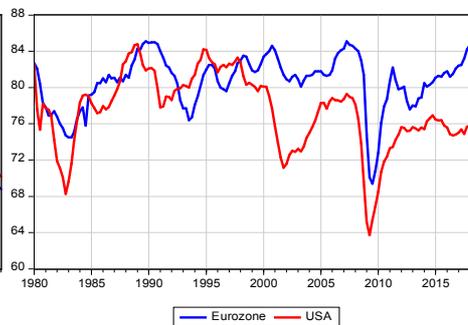
Taux de chômage

(en pour cent)



Utilisation des capacités dans l'industrie

(en pour cent)



En ce qui concerne l'espérance de vie, certains indices révèlent que les personnes assurées dans la partie obligatoire de la LPP vivraient moins longtemps que les hypothèses utilisées aujourd'hui ne le supposent (bases techniques selon LPP 2015 ou VZ). Toutefois, ces conjectures ne sont pas accessibles au public dans le détail, et ne sont donc non vérifiables. Pourtant, il est avéré que les « LPP 2015 » tiennent compte uniquement des caisses de pension surobligatoires qui représentent seulement env. 7 pour cent des assuré(e)s actifs et 16 pour cent des retraité(e)s. A en croire les informations reçues des caisses de pension, ces assuré(e)s disposent de capitaux de prévoyance largement supérieurs à la moyenne suisse (actifs env. +100 pour cent, retraité(e)s env. +40 pour cent). Les analyses de caisses de pension ayant des assuré(e)s à titre obligatoire dans l'artisanat affichent une espérance de vie inférieure de quatre à cinq ans. Il faut donc que la Confédération mette en place et à disposition des bases spécifiques à la LPP correspondantes.

Rapport prix-prestations imbattable de l'AVS pour les revenus faibles et moyens

Pour les faibles et moyens revenus, l'AVS présente le meilleur rapport prix-prestations. C'est parce qu'elle a une composante de compensation sociale. Contrairement aux rentes, les cotisations salariales AVS ne sont pas plafonnées. Et les frais administratifs sont bas. Pour la même contribution, les personnes aux revenus faibles et moyens perçoivent une retraite nettement plus importante de l'AVS que du 2^e pilier (aux conditions LPP).

En conséquence, une révision de la prévoyance vieillesse et de la LPP doit toujours aspirer à l'équilibre prix-prestations optimal des deux piliers pour chaque catégorie de revenus.